

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 mars 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Sylvain Tousignant
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2012-346-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-347-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-348-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 MARS 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 21 mars 2012, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2012-349-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 14 février 2012.
-

CE-2012-350-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 14 FÉVRIER 2012

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 14 février 2012, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE	DÉTAIL
CC-2012-02-14/05	Enlèvement des panneaux « stationnement interdit le mardi de 8h à 12h » sur la montée Masson, entre les rues Théberge et Saint-Sacrement;
CC-2012-02-14/06	Enlèvement des panneaux « stationnement interdit le lundi de 8h à 12h » sur la montée Masson, entre les rues Théberge et Saint-Sacrement;

- CC-2012-02-14/07 Installation de panneaux « rétrécissement des voies » sur la côte de Terrebonne, près de la rue Damasse en vertu du plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- CC-2012-02-14/08 Installation de panneaux « stationnement interdit du 15 novembre au 15 avril » du côté sud de la rue de l'Herbe-Bleue, face au parc;
- CC-2012-02-14/09 Installation d'un panneau « 30 km » sur la côte Boisée, entre le boulevard de Hauteville et la rue d'Angora;
-

CE-2012-351-REC AUCUN SENTIER PERMANENT VTT / CLUB DE VTT BASSES LAURENTIDES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a mandaté le Comité de circulation en vertu de la résolution 615-12-2009 afin de gérer les dossiers concernant les véhicules tout terrain;

ATTENDU QUE les représentants du Club de VTT Basses Laurentides ont rencontré le Comité de circulation pour l'obtention d'un sentier permanent dont le point de départ est situé sur le territoire de la Ville de Terrebonne pour se terminer à Buckingham;

ATTENDU QU'il a été demandé au Club de VTT Basses Laurentides de fournir les confirmations écrites du Ministère des Transports du Québec et des villes de Blainville, Mirabel et Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU QUE le Club de VTT Basses Laurentides a demandé un autre sentier permanent à côté et parallèle à celui qui a été demandé par le Club de motoneiges Laval dans l'emprise du Ministère des Transports du Québec et qu'une autorisation est attendue à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu de statuer sur le choix d'avoir un sentier permanent de VTT à Terrebonne;

Il est unanimement résolu sur recommandation du Comité de circulation que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal qu'aucun sentier permanent pour les VTT (QUAD) ne soit accepté et que la Direction générale soit mandatée à transmettre cette recommandation au Club de VTT Basses Laurentides.

CE-2012-352-REC MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / LIMITE DE VITESSE 50 KM / BOUL. LAURIER ENTRE LES RUES RODRIGUE ET HORTENSIA

ATTENDU QUE le Comité de circulation a demandé au Ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse sur le boulevard Laurier, entre les rues Rodrigue et de l'Hortensia;

ATTENDU QUE dans sa lettre du 4 novembre 2010, dont copie est jointe à la présente, le Ministère ne recommande pas d'abaisser la vitesse affichée sur cette portion du boulevard Laurier à 50 km;

ATTENDU QUE ce secteur a été l'objet de développement majeur tant au niveau commercial que résidentiel depuis le dépôt de l'analyse du Ministère, soit:

- Le projet « Les cours du Ruisseau-Noir » est presque terminé et, à ce jour, il y a près de 700 logements de plus;
- La construction d'un Canadian Tire;
- La construction de la Caisse populaire;
- L'ajout d'une seconde glace au Forum de La Plaine;

- La modification de zonage pour ajouter une zone commerciale en face du Forum de La Plaine.

ATTENDU l'étude de circulation et de sécurité - route 337 / rue du parc Philippe-Villeneuve préparée par CIMA+, datée d'août 2010, dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU QU'une des recommandations de l'étude consiste à « revoir les limites de vitesse sur le boulevard Laurier »;

Il est unanimement résolu sur recommandation du comité de circulation que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de transmettre une demande de réduction de la vitesse à 50 km/heure au Ministère des Transports du Québec sur une portion du boulevard Laurier (route 337) soit entre les rues Rodrigue et Hortensia.

CE-2012-353-DEC ADOPTION / LISTES DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- les listes des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 115 931,38 \$ datée du 22 mars 2012 et au montant de 607 770,42 \$ datée du 16 mars 2012.

CE-2012-354-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 11 619,45 \$ préparée le 22 mars 2012 ;

CE-2012-355-DEC AUTORISATION / SIGNATURE MAINLEVÉE / 1419, GRANDE ALLÉE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, secteur Lachenaie, avait fait publier un avis d'hypothèque légale sous le numéro 555865 de la circonscription foncière de L'Assomption afin de protéger ses créances de taxes municipales;

ATTENDU QUE ladite créance de taxes municipales pour lequel l'hypothèque légale avait été publiée a été payée en totalité tel qu'indiqué sur la confirmation de taxes jointe;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature du projet de mainlevée de Me Patrick Famiglietti, notaire;

Il est unanimement résolu sur recommandation de Monsieur Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le projet de mainlevée transmis par Me Patrick Famiglietti.

CE-2012-356-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE DE DIRECTION / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de direction à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur des ressources humaines, de nommer Mme Chantal Riopel au poste de secrétaire de direction à la Direction de la police à compter du 2 avril 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2012-357-REC ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES / DIRECTION
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a procédé à l'analyse des besoins organisationnels et de ses besoins internes ;

ATTENDU QU'un rapport décrivant les besoins à court terme a été déposé à la Direction générale en septembre 2011 expliquant les enjeux et les priorités que la Direction des technologies de l'information perçoit dans la poursuite de sa mission et l'existence de dossiers impliquant des technologies de plus en plus complexes impliquant souvent des technologies et des fournisseurs qui n'ont pas encore atteint un grand degré de maturité, et ce, dans un contexte d'augmentation des attentes des utilisateurs et des clients externes ;

ATTENDU QUE suite à cette analyse et pour faire face aux défis actuels et futurs, il est proposé, en lien avec le projet de nouvelles initiatives présenté dans le cadre du budget 2012, les points suivants, à savoir :

- La création d'un poste de technicien analyste sécurité et réseau pour répondre aux besoins de plus en plus pointus en matière de sécurité informatique et de gestion des risques (voir annexe A) ;
- la création d'un poste additionnel de technicien analyste d'affaires pour répondre aux besoins de plus en plus présents en terme d'implantation de nouveaux outils informatiques, de transformation des processus de travail et de gestion et d'évolution du parc applicatif actuel (voir annexe A);
- Abolition d'un poste de technicien réseau informatique.

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la création d'un poste de technicien analyste, sécurité et réseau et de technicien analyste d'affaires et l'abolition d'un poste de technicien réseau informatique.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de fonctions, recrutement, recommandation éventuelle au Comité exécutif).

**CE-2012-358-DEC EMBAUCHE / RÉGISSEUR ANIMATION / DIRECTION
DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de régisseur animation à la Direction du loisir et de la vie communautaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, d'embaucher M. Jean-François Elliott à titre de régisseur animation à la Direction du loisir et de la vie communautaire, et ce, à compter du 23 avril 2012. Que le salaire de M. Elliott soit fixé à l'échelon 5 de la classe 3 de la grille salariale du personnel-cadre.

**CE-2012-359-REC CRÉATION DE POSTE / SERVICE, ADMINISTRATION
ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le 18 mai 2011, le Conseil municipal autorisait, en vertu de la résolution 263-05-2011, la création du Service des approvisionnements à la Direction de l'administration et finances ainsi que la création du poste de chef de service;

ATTENDU la récente démarche initiée par la Direction de l'entretien du territoire d'abolir le poste de Responsable, soutien aux approvisionnements, compte tenu du rapatriement de l'ensemble des activités entourant le processus des appels d'offres par la Direction administration et finances, à compter du 1^{er} mai 2012;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire, via son Service de l'administration et contrôle budgétaire, a déposé un dossier visant la création d'un nouveau poste de coordonnateur, achats et inventaires afin de supporter ses activités;

ATTENDU QUE d'un commun accord entre les directions de l'entretien du territoire et de l'Administration et des finances, il a été convenu de transférer le poste de secrétaire aux approvisionnements au Service des approvisionnements relevant de la Direction de l'administration et des finances;

ATTENDU QUE suite à toutes ces dernières démarches de restructuration, il appert que le moment est jugé opportun de doter le Service de l'administration et du contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire d'un poste de commis qui viendra collaborer aux opérations budgétaires, d'achats et d'inventaires en support au Chef de service et au futur Coordonnateur et ainsi assurer un contrôle adéquat des budgets, des achats, des contrats ainsi que des inventaires sous la juridiction de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la création d'un nouveau poste de commis, budget, achats et inventaires au service de l'administration et du contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de fonctions, recrutement, recommandation éventuelle au Comité exécutif).

**CE-2012-360-DEC APPLICATION DE L'ARTICLE 11.02 / CONVENTION
COLLECTIVE / EMPLOYÉS COLS BLEUS / STATUT
D'EMPLOYÉ RÉGULIER SANS POSTE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective des cols bleus prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 100 employés réguliers au 1^{er} septembre 2011 et compte tenu du départ à la retraite de Monsieur Serge Godard en date du 30 mars 2012 ;

ATTENDU QU'il est recommandé que M. Mathieu Machabée-Giroux, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, obtienne le statut d'employé régulier sans poste et tous les bénéfices prévus à la convention collective au 2 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif entérine l'obtention du statut d'employé régulier sans poste à M. Mathieu Machabée-Giroux de la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus au 2 avril 2012.

**CE-2012-361-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / CONTRÔLE
DE LA QUALITÉ D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES /
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux usées provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 20 mars 2012, au montant de 121 776,99 \$ (t.t.c.), et ce, pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « Le contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux usées provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne ».

**CE-2012-362-DEC PLAN D'ACTION / PRÉSENTATION FORMULAIRE /
DISTRIBUTION D'EAU / MAMROT**

ATTENDU QUE la présente recommandation expose la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, élaborée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et le positionnement de la Ville de Terrebonne face aux nouvelles obligations municipales;

ATTENDU QU'il appert qu'au Québec, deux principaux facteurs contribuent à une distribution d'eau élevée estimée à 35 % supérieure à la moyenne canadienne soit, les pertes d'eau dues aux fuites dans les réseaux. Une étude réalisée par Environnement Canada en 2006 montre que le Québec est la province ayant le taux moyen de fuite dans les réseaux le plus élevé. La surconsommation soit, l'utilisation abusive de la ressource est le deuxième facteur expliquant le classement peu reluisant du Québec en matière d'utilisation responsable de l'eau ;

ATTENDU QUE divers moyens peuvent être utilisés tels, l'installation d'équipements à débit réduit, la réglementation, les programmes d'éducation et de sensibilisation, etc. ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la stratégie vise une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec et une réduction des pertes d'eau par fuite à au plus 20 % du volume total d'eau produit ;

ATTENDU QUE la stratégie québécoise favorise la mise en place de mesures pour réduire la consommation d'eau et sensibiliser les usagers à la valeur de celle-ci. Également, elle vise à atteindre la cible de réduction de la consommation d'eau le 31 décembre 2016. L'atteinte des résultats sera vérifiée le 1^{er} avril 2017, date à laquelle les bilans de l'année 2016 seront présentés au MAMROT ;

ATTENDU QUE le volume moyen d'eau distribuée au Québec lors du lancement de la Politique nationale de l'eau était de 777 litres par personne par jour, la réduction visée de 20 % pour l'ensemble de la province devrait avoir abaissé cette consommation à 622 litres par personne par jour, ce qui correspond à la moyenne canadienne de 2001 ;

ATTENDU QUE le volume d'eau distribué correspond à la somme des consommations résidentielle, industrielle, commerciale, institutionnelle et municipale, pertes comprises. Quant à la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, la stratégie vise l'atteinte de moins de 20 % du volume d'eau

distribué et d'un taux de fuites maximal de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite [$m^3 / (d \cdot km)$];

CINQ MESURES D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE VISENT L'APPAREIL MUNICIPAL, LESQUELLES SONT DÉCRITES COMME SUIT :

Mesure 1

- *Production d'un état de la situation et d'un plan d'action incluant une description des mesures d'économie d'eau et une réglementation sur l'eau potable au plus tard le 1^{er} avril 2012, tous les organismes municipaux devront, pour soumettre une demande d'aide financière, avoir produit un état de la situation, un plan d'action incluant la description des mesures d'économie d'eau et avoir adopté pour les municipalités locales concernées, une réglementation sur l'eau potable.*

Par la suite, ces documents devront être maintenus à jour annuellement.

Mesure 2

- *Production d'un bilan de l'usage de l'eau, mesure de la production et de la distribution d'eau avec débitmètres calibrés et, si requis, programme de détection et de réparation des fuites.*

À compter du 1^{er} avril 2012, tous les organismes municipaux devront, pour soumettre une demande d'aide financière, présenter un bilan de l'usage de l'eau basé sur les données de l'année 2011 et mis à jour pour les années subséquentes. À compter du 1^{er} avril 2012, si le bilan produit démontre un taux de fuites du réseau de distribution supérieur à 20 % du volume d'eau potable produit ou à $15 m^3 / (d \cdot km)$, l'organisme municipal devra mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites sur son réseau de conduites d'eau potable.

Mesure 3

- *Installation de compteurs d'eau. À compter du 1^{er} avril 2014, si les objectifs nationaux de réduction d'au moins 10 % de la consommation unitaire et d'un taux de fuites inférieur à 20 % ou de $15 m^3 / (d \cdot km)$ ne sont pas atteints, les organismes municipaux non exemptés devront, pour bénéficier de la totalité de l'aide financière qui pourrait être promise pour des projets d'infrastructures d'eau, procéder ou, dans le cas des régies inter municipales, faire procéder par les municipalités locales concernées à l'installation de compteurs dans les immeubles non résidentiels et mixtes ciblés ainsi qu'à l'évaluation de la consommation résidentielle typique.*

Mesure 4

- *Mise en place d'une tarification adéquate. À compter du 1^{er} avril 2017, si les objectifs nationaux de réduction d'au moins 20 % de la consommation unitaire et d'un taux de fuites inférieur à 20 % ou de $15 m^3 / (d \cdot km)$ ne sont pas atteints, les organismes municipaux non exemptés devront, pour bénéficier de la totalité de l'aide financière qui pourrait être promise pour des projets d'infrastructures d'eau, avoir établi une tarification adéquate des services d'eau.*

Mesure 5

- *Présentation d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal. À compter de l'année 2012 et pour les années subséquentes, tous les organismes municipaux devront, pour soumettre une demande d'aide financière, présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau à une séance de leur conseil au plus tard le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport devra notamment contenir le bilan de l'usage de l'eau et la mise à jour du plan d'action. Par exemple, le rapport de l'année 2011 devra être achevé et adopté au plus tard le 1^{er} avril 2012.*

ATTENDU QUE les municipalités du Québec, en vertu de la Politique nationale de l'eau, précisée par la Stratégie québécoise d'économie de l'eau, doivent remplir pour le 1^{er} avril 2012, un bilan de la gestion municipale de l'eau sous la forme du formulaire de l'usage de l'eau potable fourni par le MAMROT;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne dans le cadre de son Plan vert, applique déjà une série des mesures visant l'économie d'eau potable;

ATTENDU QUE l'appréciation des réponses du formulaire en ligne du MAMROT, positionne la Ville de Terrebonne dans l'échelle des villes ayant une très bonne

gestion des ressources en eau potable soit une consommation moyenne de 388 litres/jour par personne;

ATTENDU QUE cette performance est le fruit d'une saine gestion de l'eau ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise l'envoi du formulaire de l'usage de l'eau potable par la Direction de l'entretien du territoire.

Que M. Daniel Vaillancourt, chef de service, Environnement et hygiène du milieu soit et est autorisé à signer le formulaire, le cas échéant.

Que la Commission du développement durable et de l'environnement étudie et propose des mesures additionnelles à inclure dans les prochains bilans d'économie d'eau potable.

**CE-2012-363-DEC FERMETURE MONTÉE MASSON / RACCORDEMENT
AUX SERVICES PUBLICS / 959, MONTÉE MASSON**

ATTENDU QU'un projet est en cours pour la construction d'une clinique dentaire au 959, montée Masson ;

ATTENDU QUE la nouvelle vocation du projet nécessite un nouveau branchement à l'égout et à l'aqueduc afin de desservir la nouvelle construction ;

ATTENDU QUE différents scénarios ont été étudiés et la localisation du nouveau branchement à l'égout et à l'aqueduc ne permet pas le dégagement requis afin de travailler de manière sécuritaire, et la fermeture complète de la montée Masson est obligatoire pour la réalisation des travaux de raccordements ;

ATTENDU QUE la montée Masson est une artère importante de la Ville et qu'il y a circulation de piétons à proximité du site, les travaux doivent être effectués de nuit soit, du vendredi 30 mars 2012, 22h au samedi 31 mars, 07h. Toutefois, si à 05h, il est constaté que l'échéance du samedi 31 mars, 07h ne peut-être respecté, mais que les travaux pourraient être terminés au plus tard à 10h, l'échéance pourrait être déplacée à 10h ;

Si les travaux ne sont pas terminés selon les prescriptions ci-haut mentionnées, l'entrepreneur s'engage à remblayer la tranchée et à rétablir la circulation dans les deux sens, au plus tard, le samedi 31 mars 2012 à 07h. Il pourra reprendre et compléter les travaux dans la nuit du samedi 31 mars 2012 à 22h, jusqu'au dimanche 1^{er} avril 2012 à 07h ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la fermeture de la montée Masson face au numéro civique 959, montée Masson et que les travaux de raccordements soient effectués de nuit aux dates et heures ci-haut mentionnées ;

Que la circulation soit détournée, et ce, tel que démontré sur le plan de signalisation joint à la présente.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2012-364-DEC REJET / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE /SECTEUR 1

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par l'intermédiaire du SEAO pour le marquage de la chaussée - secteur 1 suite à la résolution du Comité exécutif du 14 décembre 2011 portant le numéro CE-2011-1296-DEC autorisant l'appel d'offres (SOU-2012-10);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 20 mars 2012;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Lingbec division de Entreprise T.R.A. (2011) Inc. est de 198 916.35 \$ t.t.c.;

ATTENDU QUE ce prix est de 69 % supérieur à l'estimation effectuée par la Ville au montant de 137 831,93 \$ en date du 9 décembre 2011 et, à cet effet, le prix soumis par le soumissionnaire est trop élevé et excessif;

ATTENDU QU'il est opportun de rejeter cette soumission pour des motifs d'intérêts publics;

ATTENDU QU'un prix trop élevé ou excessif constitue un motif valable de rejet d'une soumission selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié par le MAMROT le 15 mars 2012.

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif rejette l'unique soumission reçue le 20 mars 2012, de l'entreprise LINGBEC DIVISION DE ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC. pour le marquage de la chaussée - secteur 1, et qu'un nouvel appel d'offres public soit émis.

CE-2012-365-REC POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes, certains organismes ont déposé leur demande de subvention ;

ATTENDU QUE les organismes présents dans la liste ci-dessous se sont conformés aux exigences de la Politique de reconnaissance de même qu'à celles du présent programme de subvention ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Association de softball mineur féminine Terrebonne, Lachenaie, La Plaine (red circle) 38 participants résidents	1 669
Association du hockey mineur de Terrebonne 743 participants résidents à 10 \$ X 9 % de bonus	8 099
Association du hockey mineur de Lachenaie 734 participants résidents à 10 \$ X 13 % de bonus	8 294
Club de gymnastique Viagym 431 participants résidents à 10 \$ X 15 % de bonus	4 957
Association du baseball mineur de Terrebonne (red circle) 261 participants résidents	6 442
Association de basketball du coin dynamique 37 participants résidents à 7 \$ (min. 500 \$) X 9 % de bonus	545
Club de judo Terrebonne 27 participants à 10 \$ (min. 500 \$) X 11 % de bonus	555
Corps de cadets 2729 Terrebonne 71 participants résidents à 10 \$ X 9 % de bonus	774
Ligue de hockey balle junior du Québec 91 participants résidents à 7 \$ X 15 % de bonus	733
Club de soccer Terrebonne Inc. 1 768 participants résidents à 10 \$ X 11 % de bonus	19 625
Club de soccer La Plaine 736 participants résidents à 10 \$ X 13 % de bonus	8 317
Club de boxe L'Impérium 50 participants résidents à 10 \$ X 11 % de bonus	555
École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne 50 participants résidents à 10 \$ X 11 % de bonus	1 066

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0084 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-366-DEC ÉVOLUTION DU DOSSIER / GUIDE ADMINISTRATIF
POUR LES OBNL**

ATTENDU QUE lors de la dernière mise à jour des politiques de soutien à la vie associative, un des objectifs liés à l'accompagnement des organismes était de se doter d'outils afin de mieux informer et guider les bénévoles impliqués dans les conseils d'administration ;

ATTENDU QUE ce projet visait à développer un guide accompagné de modèles portant sur les obligations légales et administratives des organismes à but non lucratif (OBNL) ;

ATTENDU QUE pour ce faire, un mandat a été accordé à la firme comptable Pelletier Desjardins Inc. (CE-2011-105-DEC) afin de développer le volet administratif de l'outil, ci-joint, la première version de ce qui a été développé ;

ATTENDU QUE cette initiative a soulevé l'intérêt du Regroupement Loisir Québec, de l'Association Québécoise du Loisir Municipal et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ATTENDU QUE le projet a interpellé ces différents acteurs et ils ont démontré une volonté de s'impliquer et d'en faire un outil pour l'ensemble des villes du Québec. Tous s'entendent pour dire que plusieurs outils existent déjà, mais que ceux-ci ne sont pas nécessairement adaptés et vulgarisés pour les bénévoles ;

ATTENDU QUE l'Association Québécoise du Loisir Municipal a accepté d'investir une somme de 5 000 \$ pour l'année 2012 dans le projet et de faire une demande de soutien financier au Ministère. Ces sommes serviront au montage de l'outil et à sa mise en disponibilité auprès des diverses villes du Québec ;

ATTENDU QUE nous travaillons avec l'Observatoire Québécois du Loisir et un comité formé de représentants de diverses municipalités. Ce que la Ville de Terrebonne a fait produire sera récupéré et bonifié. Comme nous avons investi un montant de 5 000 \$ à ce jour dans le projet, la Ville aura une visibilité particulière à titre de partenaire initiateur du projet, et ce, sans perdre le volet spécifique à la réalité terrebonnienne ;

ATTENDU QUE l'objectif de ce travail soit complété pour le mois de septembre et lancé lors du Colloque annuel du loisir municipal. Avec ces partenaires, nous arriverons à un produit final supérieur et qui donnera à la Ville une visibilité partout au Québec ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le Comité exécutif prenne acte des informations ci-haut mentionnées.

**CE-2012-367-DEC DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / ULYSSE
VOLET HOCKEY / ÉCOLE SECONDAIRE DE
L'ODYSSÉE**

ATTENDU QUE le programme de hockey Ulysse de l'école secondaire de l'Odysée existe dans sa structure actuelle depuis maintenant 4 ans ;

ATTENDU QUE ce programme consiste en une activité parascolaire de l'école et n'est actuellement pas reconnu par le Ministère de l'Éducation. Ce programme s'adresse à tout étudiant de moins de 19 ans désireux de participer à un programme élite de développement en hockey ;

ATTENDU QU'en plus du volet hockey, l'école a d'autres sports disponibles pour ses étudiants, soit: le soccer, le basketball, le cheerleading et bientôt le flag football féminin ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce programme est rendue possible grâce à une entente de partenariat entre l'école de l'Odyssée (responsable du volet académique et propriétaire des équipes), la Coop Picasso et l'entreprise Gestion Hockey Pro (responsable à contrat du volet hockey) ;

ATTENDU QUE les jeunes participants à ce programme évoluent au sein de la Ligue de Hockey Préparatoire Scolaire (LHPS) qui n'est pas reconnu par Hockey Québec. Au total, 150 élèves participent au programme et sont répartis à travers 5 équipes ;

ATTENDU QUE sur ces 150 joueurs, environ 120 proviennent de la Commission scolaire des Affluents et une trentaine d'autres de différents territoires et commissions scolaires ;

ATTENDU QUE dans ses derniers déploiements, le programme rejoint également des élèves de niveau primaire;

ATTENDU QUE le coût de participation pour ceux-ci est d'environ 400 \$ par année. Quant au niveau secondaire, les coûts varient de 3 500 \$ à 7 000 \$ par joueur selon les niveaux. Dans sa forme actuelle, les parents acquittent ces frais d'inscription à la Coop mais, à partir de l'an prochain, l'entreprise Gestion Hockey Pro gèrera la totalité du programme de même que les inscriptions. À ce jour, plusieurs démarches ont été réalisées par l'école de même que les représentants de Gestion Hockey Pro afin de trouver de nouvelles sources de revenus ;

ATTENDU QU'en décembre dernier, une demande était déposée à la Ville de Terrebonne (voir document ci-joint). Suite à une rencontre avec le représentant et propriétaire de Gestion hockey pro, il s'agit de supporter financièrement cette activité par du soutien au transport, de la location de glace ou encore de l'aide à l'hébergement lors de parties à l'extérieur ;

ATTENDU QUE notre Politique de reconnaissance définie très clairement que les organismes, comités, groupes ou fondations issus du milieu scolaire ne sont pas éligibles à la reconnaissance et aux politiques de soutien à la vie associative, il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande. D'autre part, plusieurs écoles du territoire offrent également ce genre d'activités (sport-étude, art-étude, etc.) ;

ATTENDU QUE répondre positivement à cette demande pourrait engendrer un précédent pour d'autres programmes similaires. Enfin, la Commission scolaire des Affluents n'a pas à ce jour fait de demande auprès de la municipalité en ce sens ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le Comité exécutif mandate la Direction du loisir et de la vie communautaire d'informer la Direction de l'école de l'Odyssée et la direction de générale de la Commission scolaire des Affluents que la Ville ne peut donner suite à cette demande.

CE-2012-368-DEC ÉCOLE DU VIEUX-CHÊNE / COURSE DÉFI 30 HEURES

ATTENDU QUE l'école du Vieux-Chêne désire organiser une course à pied dans les rues du quartier afin d'amasser des fonds pour l'encouragement scolaire et la prévention du suicide ;

ATTENDU QUE pour cette édition, le parcours empruntera les rues de la Ville (selon le trajet ci-joint identifié sur la demande d'autorisation d'utilisation de chemin public), le 28 avril prochain entre 10h30 et 11h30 ;

ATTENDU QUE cet événement regroupera entre 40 et 75 coureurs. En cas de mauvaise température, l'activité aura lieu quand même le trajet a déjà été accepté par la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2012-369-DEC MARCHE DU PARDON / CHEVALIERS DE COLOMB
DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Terrebonne désirent comme l'an dernier organiser une marche du pardon le 6 avril prochain entre 13h et 15h dans le cadre de la fête de Pâques ;

ATTENDU QUE le circuit proposé est le même que celui de l'an passé soit les rues Saint-Sacrement, Saint-Paul, Théberge, Bernard, L'Abbé Pierre, Langlois, Chartrand et Saint-Louis ;

ATTENDU QUE le trajet a été autorisé par la Direction de la police (voir annexe) ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police et qu'elle soit autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assurer la sécurité des participants.

**CE-2012-370-DEC POLITIQUE / FAMILLE, ENFANTS, AÎNÉS ET
PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour les services professionnels d'un chargé de projet afin de réaliser la Politique visant la famille, les enfants, les aînés et les personnes handicapées (SA12-6017);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 mars 2012, à savoir :

Édith Juneau	55 000\$ (t.t.c.)
Simon Bastien	--

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 24 à Mme Édith Juneau et que M. Simon Bastien ne s'est pas qualifié, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à Mme Édith Juneau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de Mme **ÉDITH JUNEAU** pour les services professionnels d'un chargé de projet afin de réaliser la Politique visant la famille, les enfants, les aînés et les personnes handicapées, pour un montant de 47 836,49\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0087 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-371-DEC SÉCURITÉ DES IMMEUBLES / ACCÈS ET SYSTÈME DE SURVEILLANCE

18.1

ATTENDU QUE le dossier de protection des accès et des actifs physiques de la Ville a évolué au cours des 10 dernières années et plusieurs initiatives ont été réalisées de façon ponctuelle et au cas par cas :

- Police - gestion des accès internes et externes ;
- Police - caméras de surveillance ;
- Police - protection des fourrières municipales ;
- Immeubles - protection des accès pour cas particuliers (sensibilité des activités dans certains sites) ;
- Surveillance vidéo du Vieux-Terrebonne ;
- Systèmes d'alarme - détection incendie dans plusieurs immeubles.

ATTENDU QUE la sécurité physique et la gestion des accès deviennent de plus en plus importantes et que les technologies s'assimilent maintenant aux autres technologies dites informatiques, en termes de protocoles, complexité et vitesse d'évolution;

ATTENDU QU'en général, la technologie en place est connue dans le marché et d'une qualité tout à fait acceptable ainsi que respectant les standards de l'industrie, tel que confirmé par un consultant expert externe de la firme Dessau;

ATTENDU QUE la direction de l'Entretien du territoire, jusqu'ici responsable du dossier global de la gestion de la sécurité et des accès, désire que la Direction des technologies de l'information prenne en charge les responsabilités de nature technologique (serveurs, problèmes de deuxième niveau, accompagnement à la définition des besoins en infrastructure, gestion de la relation avec le fournisseur) et conserve la gestion opérationnelle des demandes d'accès, la résolution des petits problèmes et le service sur les petites demandes;

ATTENDU QUE certains services de base doivent être améliorés: copies de sécurité de la gestion des accès (ville), maintenance régulière, planification, monitoring, etc.;

ATTENDU QU'une firme spécialisée externe (Dessau) a été mandatée pour l'étude du dossier ainsi que pour les besoins de deux autres cas (Directions du génie et des technologies de l'information);

ATTENDU QU'en janvier dernier, la Direction des technologies de l'information a demandé à la firme Infynia de dresser le portrait global des équipements, services et contrats afin de comprendre plus précisément le dossier. À cet effet, un rapport doit être déposé en mars pour la description des systèmes visés ;

Problèmes :

- Gestion des accès électroniques aux aires de bâtiments - Ville et Police ;
- Surveillance à distance (caméras) ;
- Systèmes de sécurité (centrale d'alarme, intrusions, etc.) ;
- Pas de responsable, 1 porteur unique du dossier à la Ville, ni de vision et orientations ;
- Révision du processus d'acquisition, car les besoins doivent être vus et définis de manière globale pour l'organisation sauf pour des situations et cas particuliers.

ATTENDU le plan d'action de la Direction des technologies de l'information mentionné à l'annexe « A » du rapport qui se décrit comme suit :

- *Attribution de la responsabilité à la Direction des technologies de l'information – mars ;*
- *Prise de l'inventaire des systèmes et services requis avec les directions et fournisseurs impliqués actuellement – avril ;*
- *Préparation d'un document décrivant l'ensemble des systèmes en place – juin ;*
- *Attribution des nouveaux rôles et responsabilités respectifs (directions et Direction des technologies de l'information) dans les diverses activités de maintien, évolution, gestion, monitoring, etc., des systèmes – juin ;*
- *Revue et identification des besoins à court terme déjà prévus et/ou budgétés – automne 2012 ;*
- *Planification et préparation d'un processus d'appel d'offres global portant sur les services de support requis, en fonction des fins de contrats en vigueur, des regroupements ou non des services et des responsabilités ou situations particulières (ex. Direction de la police) – automne 2012.*

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif mandate officiellement la Direction des technologies et de l'information à titre de porteur de dossier et responsable principal (voir l'annexe « A »).

Qu'un processus approprié de définition des besoins et d'appels d'offres soit réalisé en fonction des particularités des services recherchés (par exemple : systèmes d'alarme, surveillance à distance, nouveaux besoins, soutien technique sur les équipements et la solution en place), et ce, en fonction du découpage des responsabilités et des particularités des divers dossiers sous-jacents.

CE-2012-372-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h00.

Vice-président

Secrétaire